

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2019

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès-verbal du 20 Mars 2019. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès-verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical 20 Mars 2019.

DELIBERATIONS

2. ETUDE DE FAISABILITE D'EXTENSION DE RESEAUX DE CHALEUR

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, dans la limite des délégations qui lui ont été attribuées par le comité syndical, à engager l'ensemble des études nécessaires pour permettre de confirmer la faisabilité contractuelle, juridique et financière des projets analysés,

AUTORISE le Président, dans la limite des délégations qui lui ont été attribuées par le comité syndical, à engager les études de faisabilité portant sur la création ou extension de réseau d chaleur sur la commune de Sannois,

3. ADHESION AU PASS TERRITORIAL CIG GRANDE COURONNE (PLURELYA)

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

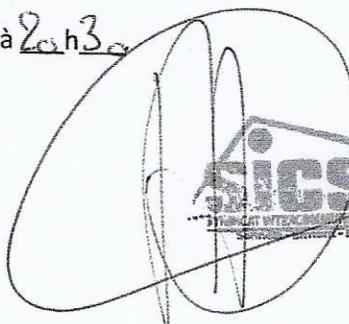
DECIDE d'adhérer au contrat cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France dénommé Pass Territorial à partir du 1^{er} Janvier 2020 jusqu'au 31 Décembre 2024.

ACCORDE une participation annuelle conformément au règlement intérieur de Plurélya,

AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion au contrat cadre du CIG et le bulletin d'adhésion ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant au compte 6458.

La séance est levée à 20h30



Xavier MELKI
Président du SICSEF